



Comment financer ma mobilité : stage 2023/24

Conditions d'inéligibilité aux bourses de mobilité internationale :

- Les étudiants en césure
- Les étudiants ne résidant pas dans le pays d'accueil de la mobilité pendant le stage (aller-retour quotidien depuis la France, ou effectuant une mobilité à distance depuis la France ou depuis tout autre pays que le pays d'accueil du stage)
- Les étudiants qui perçoivent une rémunération ou une gratification supérieure à 920 € par mois

• Les étudiants qui perçoivent une rémunération ou une gratification supérieure à 920 € par mois

NB. Les bourses de mobilités ne sont pas cumulables entre elles dans le cadre d'un stage à l'international



Erasmus+

Critères d'attribution :

12 mois de mobilité maximum par cycle d'études.

*Mobilité stage

durée éligible : 2 à 12 mois

Zone Union Européenne

Montant : de 375 € jusqu'à 498 € par mois selon la destination

Zone Hors Union Européenne

Montant : de 442 € à 700 € par mois selon la destination



Région
Hauts-de-France

BOURSE MERMOZ (Conseil Régional Hauts-de-France)

Critères d'attribution :

ne pas être allocataire d'une bourse d'un autre Conseil Régional.

1 seule demande sur l'ensemble du cursus universitaire.

*Mobilité stage - durée éligible :

Étudiants en BUT, LMD : 12 à 26 semaines consécutives

Étudiants en Médecine 4 à 26 semaines consécutives

Étudiants à l'INSPE 2 à 26 semaines consécutives



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI)

Critères d'attribution :

être boursier sur critères sociaux
9 mois maximum sur l'ensemble du cursus universitaire.

* Mobilité stage

durée éligible : 2 à 9 mois

Montant : 400 € / mois



L'attribution des bourses de mobilité n'est pas automatique même si vous remplissez les critères d'éligibilité.

Une commission d'attribution des aides financières est chargée de statuer sur les bourses d'aide à la mobilité que les étudiants percevront.

Date limite de candidature :
Avant le début du stage
ou 31/05 pour les stages débutant
après le 31/05

Plus d'informations et candidature :
<https://international.univ-lille.fr>

Zone Union Européenne

L'attribution et le montant de la bourse Erasmus+ sont déterminés par l'Université de Lille en fonction des critères établis par l'agence Europe-Éducation-Formation France.

Pour l'année 2023/24, le montant mensuel sera le suivant :

Groupe	Pays de destination	Stage
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	498 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	442 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	375 €

Cette allocation est versée en deux fois. Le premier versement de 70% de la somme totale prévue est versé dans un délai d'un mois environ suite à la soumission de l'étape 3 de début de mobilité de l'application Partir à l'étranger de l'ENT de l'Université de Lille.

Les 30% restants sont calculés, selon le règlement Erasmus+, au prorata des jours effectifs de mobilité. Le versement est conditionné par la soumission de l'étape 4 de fin de mobilité de l'application Partir à l'étranger de l'ENT de l'Université de Lille.

Zone hors Union Européenne

L'attribution et le montant sont déterminés en fonction des critères établis par l'agence Europe-Éducation-Formation France et selon les critères de l'Université de Lille qui donnent la priorité aux mobilités d'études. Si les contingents sont suffisants pour attribuer des bourses aux mobilités de stage, les bourses seront attribuées selon un classement en fonction de :

- l'éligibilité au complément soutien pour l'inclusion pour les personnes en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD)
- la destination (avec par ordre de priorité la région 13, puis le Royaume-Uni, puis la région 8)
- le quotient familial

Pour l'année 2023/24, le montant mensuel sera le suivant :

Groupe	Pays de destination	Stage
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse	498 €
Région 5	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin	442 €
Région 1 à 4 et 6 à 13	<p>Région 1 : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro</p> <p>Région 2 : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine</p> <p>Région 3 : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie</p> <p>Région 4 : Russie</p> <p>Région 6 : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam</p>	700 €

Groupe	Pays de destination	Stage
	<p>Région 7 : Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan</p> <p>Région 8 : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Venezuela</p> <p>Région 9 : Iran, Iraq, Yémen</p> <p>Région 10 : Afrique du Sud</p> <p>Région 11 : États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Congo, Cook (Îles), Côte d’Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Eswatini (Swaziland), Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Marshall (Îles), Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République de Guinée, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salomon (Îles), Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Tanzanie, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.</p> <p>Région 12 : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar</p> <p>Région 13 : Australie, Brunei, Canada, Chili, Corée, États-Unis d’Amérique, Hong Kong, Japon, Macao, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan et Uruguay.</p>	700 €

Cette allocation est versée en deux fois. Le premier versement de 70% de la somme totale prévue est versé dans un délai d’un mois environ uniquement après soumission de l’étape 3 de début de mobilité dans l’application Partir à l’étranger de l’ENT de l’Université de Lille.

Les 30% restants sont calculés, selon le règlement Erasmus+, au prorata des jours effectifs de mobilité. Le versement du solde est versé uniquement après soumission de l’étape 4 de fin de mobilité dans l’application Partir à l’étranger de l’ENT de l’Université de Lille.

Le programme Erasmus+ vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et l'équité à travers l'ensemble de ses actions.

Les étudiant.e.s qui bénéficient de la bourse Erasmus+ et répondant à l'un des cinq critères suivants peuvent être éligibles à un complément financier « inclusion » d'un montant de 250 euros par mois :

1. Boursier/ boursière de l'enseignement supérieur sur critères sociaux du CROUS échelons 6 ou 7
2. Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€
3. Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)
4. Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville
5. Demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an

Critères appliqués par l'Université de Lille :

Le complément financier inclusion est attribué par ordre de priorité suivante :

- aux étudiant.e.s bénéficiaires de la bourse Erasmus+ stage et non bénéficiaires d'une gratification de stage
- aux étudiants bénéficiaires de la bourse Erasmus+ études non éligibles aux bourses MERMOZ et AMI.

Le Conseil Régional des Hauts-de-France a mis en place l'aide à la mobilité MERMOZ disponible pour les séjours d'études et de stages. Les critères de sélection sont disponibles dans le règlement, nous vous en rappelons les grandes lignes ci-dessous :

Destinations éligibles : Toutes destinations, sauf les DROM-COM (Départements et Régions d'Outre Mer - Collectivités d'Outre Mer), la principauté de Monaco et Andorre.
À noter que le pays d'accueil devra être différent de la nationalité de l'étudiant.

Durée de la mobilité :

- Etudiants en BUT, licence, master, doctorat : 12 à 26 semaines consécutives
- Etudiants en médecine : 4 à 26 semaines consécutives
- Etudiants en INSPE : 2 à 26 semaines consécutives

Montant de l'aide sous réserve d'acceptation du dossier par l'Université de Lille :

92,40 € par semaine soit 400 € par mois (montant maximum).

Ce montant est dégressif en fonction du quotient familial.

Les étudiants en situation de handicap se voient attribuer une bonification de 25%

Frais de voyage à condition d'être éligible à MERMOZ et boursier.e sur critères sociaux du CROUS (sous réserve d'acceptation du dossier par l'Université de Lille) : forfait de 300 €
Pour les étudiants boursiers en situation de handicap : forfait de 400 €

Informations complémentaires sur l'éligibilité :

Sont éligibles les étudiants dont le quotient familial est inférieur à 30 000 €. L'étudiant doit être en capacité de fournir l'avis d'imposition du foyer auquel il est rattaché fiscalement.

En l'absence de ce document, les étudiants ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen et de Suisse, ainsi que les étudiants des autres pays domiciliés en France depuis au moins 2 ans (cf. circulaire 2015-101 du 9/6/2015), doivent fournir une attestation fiscale et une attestation sur l'honneur relative à la composition du foyer fiscal.

Critères appliqués par l'Université de Lille :

Pour les séjours hors Europe, les seuls critères d'attribution retenus sont les critères d'éligibilité de la région.

Pour les séjours en Europe, en plus des critères d'éligibilité de la région, les étudiant.e.s dont le quotient familial est supérieur à 20 000 € sont placé.e.s sur liste d'attente.

En fonction des reliquats en fin d'année universitaire, les bourses seront attribuées en fonction d'un classement selon le quotient familial et prioritairement aux étudiant.e.s partant en mobilité en Europe.

Attention : Un.e étudiant.e ne peut bénéficier qu'une seule fois dans son cursus universitaire de l'aide régionale à la mobilité internationale MERMOZ (stage, séjour d'études et séjour de recherche) même si la durée maximum n'est pas atteinte.

Vous pouvez effectuer une simulation en ligne sur le site de la région :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=MERMOZ23>

En cas d'acceptation de votre demande par la commission des bourses de l'Université de Lille, vous serez contacté.e pour compléter votre dossier sur la plateforme du conseil régional des Hauts de France.

La bourse CROUS

La bourse sur critères sociaux du CROUS est maintenue durant la période de mobilité.

L'aide à la mobilité internationale (AMI) :

Une aide à la mobilité internationale peut être accordée à l'étudiant.e boursier/ boursière sur critères sociaux du CROUS qui effectue un séjour à l'étranger dans le cadre de son cursus d'études. Cette aide contribue à la politique d'ouverture internationale menée par les établissements d'enseignement supérieur. L'aide est accordée en prenant en compte la durée du séjour et certaines spécificités telles que l'éloignement du pays d'accueil de l'étudiant.e, le coût de la vie du pays choisi, etc.

Versé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le complément de bourse est de 400 € par mois. L'étudiant.e peut prétendre à 2 mois minimum (800 €) et 9 mois maximum (3 600 €). Attention, cette aide ne couvre pas la totalité du séjour.

Pour demander la bourse AMI, l'étudiant.e doit fournir la copie de l'avis définitif de bourse CROUS dans le dossier de candidature de demande d'aide financière (étape 2 de l'application Partir à l'étranger de l'ENT de l'Université de Lille).

Si l'étudiant.e boursier/boursière a déjà bénéficié de l'AMI, il/elle devra justifier du nombre de mois déjà perçus lors du dépôt du dossier de la demande d'aide financière.

Critères appliqués par l'Université de Lille :

La durée d'attribution des bourses est calculée en fonction de la durée du séjour dans une limite de 6 mois maximum quelle que soit la destination.

Les séjours hors Europe sont classés prioritairement.

Pour les séjours en Europe, l'attribution est limitée selon les critères indiqués dans le tableau ci-dessous et pour une durée d'allocation de 6 mois maximum :

Groupe	Pays de destination	Stage
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	Une mensualité en moins en fonction de la durée financée (minimum d'attribution de 2 mois)
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	Une mensualité en moins en fonction de la durée financée (minimum d'attribution de 2 mois)
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	Deux mensualités en moins en fonction de la durée financée. (minimum d'attribution de 2 mois)

Si, à la fin de l'année universitaire, les financements AMI sont suffisants, les étudiants ayant eu des mensualités en moins, recevront un complément.